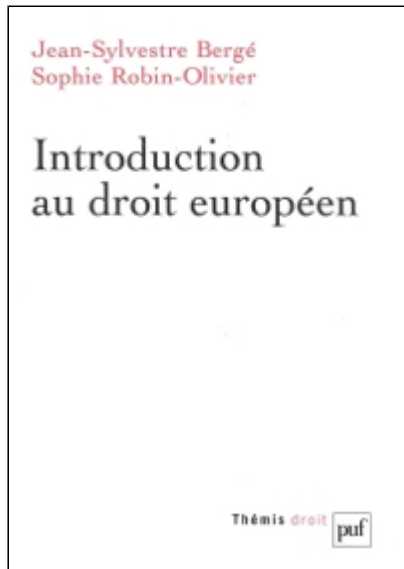


# Introduction au droit européen

AUTEURS : JEAN-SYLVESTRE BERGÉ ET SOPHIE ROBIN-OLIVIER

Éd. Presses Universitaires de France



Le droit européen est devenu une réalité juridique que nul ne peut plus ignorer, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Europe. L'existence même de ce domaine singulier du droit, la définition de ses frontières demeurent cependant l'objet d'un débat. Cette introduction au droit européen repose sur l'identification de la place que ce droit occupe dans le champ juridique (Titre liminaire). Droit construit en commun, qui doit l'essentiel de ses solutions à l'activité de deux grandes organisations - le Conseil de l'Europe et l'Union européenne - et des nombreux États qui les composent, le droit européen se ramifie pour former différentes « Europe » juridiques : l'Europe des institutions, l'Europe des libertés économiques, l'Europe des droits de l'homme et l'Europe du rapprochement des droits nationaux (Partie I). Progressivement, l'Europe se constitue juridiquement sous l'action conjuguée de la loi et du juge ainsi que dans les rapports entretenus avec le droit international et le droit national (Partie II).

*Jean-Sylvestre Bergé et Sophie Robin-Olivier sont professeurs à l'Université Paris Nanterre, Centre d'études juridiques européennes et comparées (CEJEC).*

Mis à jour le 12 mai 2017

<https://www.parisnanterre.fr/actualites-+/-/introduction-au-droit-europeen-242378.kjsp?RH=ACTUALITE>